

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.034.B

**Travaux de délestage
des effluents de la
station d'épuration de
Frégeneuil - avenant
3**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 avril 2019**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.034.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX DE DELESTAGE DES EFFLUENTS DE LA STATION D'EPURATION DE
FREGENEUIL - AVENANT 3**

Par délibération n° 2B en date du 2 février 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant les travaux de délestage des effluents de la station d'épuration de Frégeneuil.

La commission d'appel d'offres du 18 janvier 2018 a attribué le lot n° 1 « pompage » au groupement OPURE (mandataire), SMBA VIGIER (co-traitant Génie civil) – ZA La Séguinie – 24480 LE BUISSON DE CADOUIN, pour un montant total de 2 182 516,00 € HT décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : 2 088 516,00 € HT
- Tranche optionnelle : 4 800,00 € HT
- Variante 1 : 36 200,00 € HT
- Variante 2 : 39 800,00 € HT
- Variante 3 : 13 200,00 € HT

La tranche optionnelle n'est encore pas affermie, le montant total du marché est donc de 2 177 716,00 € HT.

Le lot 1 « Pompage » est un marché simple à prix global et forfaitaire.

Par délibération n° 113B en date du 8 novembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet le remplacement de l'indice de révision 281000 par l'indice 010534707. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Par délibération n° 6B du 31 janvier 2019 le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 ayant pour objet la reprise des bétons existants et leur protection par la mise en place d'une résine anti H₂S afin de pérenniser l'ouvrage de Sochac. En effet, il a été constaté lors du nettoyage de la bêche avec l'entreprise que l'état superficiel du béton était moyen. De plus, une reprise du radier pour obtenir une forme de pente correcte et mettre en place les nouvelles pompes, est nécessaire. Le délai des travaux est augmenté de 5 semaines. L'avenant n° 2 était d'un montant en plus-value de 29 020,83 € HT (soit 28 441,70 € HT ramené au mois M₀).

Le présent avenant a pour objet les prestations supplémentaires suivantes :

- **Mise en place d'un réservoir de 9 000 litres au Poste de relèvement du Boulodrome au lieu de deux réservoirs de 4 500 litres, sans incidence financière.**

Le fournisseur des réservoirs Charlatte conseille un seul réservoir de 9 000 litres, au lieu des deux prévus au marché. Le fait de diviser en deux les capacités des anti-béliers représente le plus souvent de potentiels problématiques à l'avenir en exploitation et demeure plus complexe en intégration dans un souci primordial de conserver un fonctionnement hydraulique performant et efficient. De plus, cela accroît considérablement les potentielles défaillances et complexifie l'exploitation qui en découlera. Plusieurs appareils n'apportent aucune aisance d'exploitation. Cela double également le suivi technique et législatif de l'équipement sous pression. En termes d'entretien et de maintenance, l'exploitant souhaite la mise en place d'un seul ballon anti bélier pour diminuer les manipulations, connexions, vérification et accessoires de contrôle qui engendre également un coût financier supplémentaire.

- **Mise à jour de la supervision Topkapi sur le site de Frégeneuil pour l'ensemble des postes (Boulodrome, Sochac, « O », Gond Pontouvre) par GrandAngoulême, pour un montant en moins-value de 5 093,00 € HT.**

La supervision sur le site de Frégeneuil permet d'obtenir l'ensemble des données (mesures, alarmes, retour d'état de fonctionnement) de l'ensemble des postes de relèvement de GrandAngoulême. La supervision permet donc de suivre, de piloter et de surveiller le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de relèvement. L'exploitant souhaite certains points particuliers technique et à la compétence technique de réaliser cette modification. C'est pour cela que le travail sera réalisé par GrandAngoulême. Il n'est pas prévu de réaliser la programmation et le retour d'alarme de chaque poste. Ce point reste sous la responsabilité de l'entreprise.

- **Mise en place d'un automate M340 et d'un écran tactile Magelis sur la STEP de Gond Pontouvre au lieu d'un automate M221 et écran tactile KEP prévu au marché. Gestion de l'automatisme des postes par la télésurveillance Sofrel au lieu des automates sur le poste de relèvement « O » et le poste du Boulodrome, sans incidence financière.**

L'exploitant souhaite uniformiser le matériel d'automatisme présent sur son parc ainsi que le fonctionnement. La gestion de l'automatisme du poste général de Gond Pontouvre sera réalisée par un automate d'une gamme supérieure. La gestion de l'automatisme des postes du Boulodrome et « O » sera réalisée par la télésurveillance au lieu des automates.

Le montant total en moins-value de l'avenant est de – 5 093,00 € HT

Le présent avenant fait passer le montant du marché de 2 206 157,70 € HT à 2 201 064,70€ HT ce qui représente une augmentation de 1,07 % par rapport à son montant initial de 2 177 716,00 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au marché relatif aux travaux de délestage des effluents de la station d'épuration de Frégeneuil attribué au groupement OPURE (mandataire), SMBA VIGIER (cotraitant Génie civil) – ZA La Séguinie – 24480 LE BUISSON DE CADOUIN, ayant pour objet d'optimiser des prestations occasionnant une moins-value de 5 093,00 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer l'avenant 3

D'INSCRIRE la dépense au budget annexe assainissement, n° d'opération 201401 – imputation 2312, 2313, 2315

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 18 avril 2019